

# Répartition des réductions d'échelons distribuables dans l'Aube pour la notation 2012

## Filière gestion publique

**Pour la Catégorie C**, il y a 73 agents à noter dont 45 « consommateurs » (qui ne sont pas au dernier échelon). Sur ces 45, 9 auront 3 mois de réduction et 14 auront 1 mois de réduction. Pour les 28 à l'échelon terminal, les mêmes proportions de +0,06 (20%) et + 0,02 (30%) devraient s'appliquer alors qu'il n'y avait pas de quotas dans la filière gestion publique auparavant...

**Pour la Catégorie B**, il y a 94 agents à noter tous « consommateurs » (qui ne sont pas au dernier échelon). Sur ces 94, 19 auront 3 mois de réduction et 27 auront 1 mois de réduction.

**Des réserves** sont constituées pour les recours de note au niveau local : 2 mois pour chaque catégorie.

**Pour les inspecteurs**, il y a 32 agents à noter dont 29 « consommateurs » (qui ne sont pas au dernier échelon). Sur ces 29, 6 auront 3 mois de réduction et 9 pourraient avoir 1 mois de réduction. Pour les 3 à l'échelon terminal, les mêmes proportions de +0,06 (20%) et + 0,02 (30%) devraient s'appliquer alors qu'il n'y avait pas de quotas dans la filière gestion publique auparavant... Une réserve sera probablement constituée au niveau local.

## Filière Fiscale (informations du syndicat national).

**Pour la Catégorie C**, il y a 110 agents à noter dont 60 « consommateurs » (qui ne sont pas au dernier échelon). Sur ces 60, 12 auront 3 mois de réduction et 18 pourraient avoir 1 mois de réduction. Pour les 50 à l'échelon terminal, les mêmes proportions de +0,06 (10 agents) et de + 0,02 (15 agents) s'appliqueront.

**Pour la Catégorie B**, il y a 85 agents à noter tous « consommateurs » (qui ne sont pas au dernier échelon). Sur ces 85, 17 auront 3 mois de réduction et 24 pourraient avoir 1 mois de réduction.

**Pour les inspecteurs**, il y a 41 agents à noter dont 32 « consommateurs » (qui ne sont pas au dernier échelon). Sur ces 32, 6 auront 3 mois de réduction et 9 auront 1 mois de réduction. Pour les 9 à l'échelon terminal, les mêmes proportions de +0,06 (1 agent) et + 0,02 (5 agents) s'appliqueront.

**Des réserves seront probablement constituées au niveau local pour faire face aux recours éventuels.**